

Maison d'Accueil Sainte Claire
7 Rue du Couvent Ste Claire
12200 Villefranche de Rouergue

Tél : 05.65.65.10.70
ehpadsteclaire@orange.fr

REGLES DE VIE EN DOMICILES REGROUPES A la Maison d'Accueil Sainte Claire

Entrer à la Maison d'Accueil Ste Claire, c'est bénéficier d'installations confortables, des services collectifs (repas équilibrés, entretien du linge, soins, surveillance médicale, activités, etc...) mais également, [conserver sa liberté personnelle](#).

Vous êtes libre d'organiser votre journée comme bon vous semble : rester dans votre domicile, vous promener ou participer aux différentes activités. Vous êtes invité(e) à conserver une activité à la mesure de vos possibilités.

Cependant, il existe dans cet établissement des contraintes, ce sont celles qu'impose la vie en collectivité. Un climat de confiance est donc nécessaire. Il suppose la reconnaissance des droits et des devoirs de chacun.

Le respect de la dignité et de la personnalité assure à chaque résident :

- Le droit à l'information
- La liberté d'opinions et d'échanges d'idées
- La liberté d'aller et de venir
- Le droit aux visites
- L'accès au téléphone
- Le respect de sa vie privée

Afin de préserver les libertés et la quiétude de chacun, il est recommandé par ailleurs :

- ◆ D'user avec discrétion des appareils de radio et de télévision
- ◆ De se conformer aux mesures de sécurité affichées dans l'établissement. Par mesure d'hygiène et de sécurité, il n'est pas permis de fumer dans la maison.
- ◆ D'atténuer les bruits et les lumières le soir
- ◆ De respecter le matériel de l'établissement et d'éviter tout gaspillage
- ◆ D'adopter, d'une façon générale, un comportement compatible à la vie en collectivité
- ◆ Et de se conformer enfin, aux horaires en vigueur dans l'établissement (horaires des repas particulièrement)

LA VIE DANS L'ETABLISSEMENT

Repas : ils sont servis à la salle à manger et ne peuvent être pris au domicile que si l'état de santé des résidents l'exige et sur décision soit du médecin, du directeur ou de l'infirmière.

Les heures sont les suivantes :

- ☒ Petit déjeuner de 7h30 à 8h45
- ☒ Déjeuner 12h00
- ☒ Goûter facultatif 16h00
- ☒ Dîner18h45 (18h30 le dimanche)
- ☒ Collation du soir : chaque résident peut prendre une collation s'il le souhaite

Le menu est établi par la responsable de la cuisine et validé par une diététicienne. Les personnes astreintes à un régime le font connaître. Vous avez la possibilité d'inviter des parents ou des amis à déjeuner ou à dîner en prévenant 4 jours à l'avance.

Les menus de la semaine sont affichés sur les panneaux d'affichage. Une commission de restauration se réunit tous les 3 mois, constituée des représentants des clients résidents, laïcs, religieuses, prêtres.

Linge, entretien : le linge de maison est blanchi, entretenu par les soins de l'établissement, ainsi que les vêtements personnels des résidents à condition qu'ils soient marqués. Vous pouvez laver votre petit linge ; pour tout renseignement, s'adresser à la direction.

Surveillance médicale : plusieurs médecins interviennent dans l'établissement suivant les besoins. Si vous souhaitez une consultation, inscrivez-vous auprès de l'infirmière. Il peut être fait appel à un médecin, à tout moment, si votre état de santé le nécessite. Les consultations ont lieu hors de la présence d'un tiers si cela est souhaité, mais dans votre intérêt, le médecin a, ensuite, un entretien avec l'infirmière.

Sécurité : afin d'accroître votre sécurité et celle de tous les résidents, lisez attentivement les affichettes sur lesquelles sont portées les consignes en cas d'incendie. SOYEZ VIGILANT !

Par mesure de sécurité, il est interdit :

- ◆ De modifier les installations électriques existantes,
- ◆ D'utiliser tout appareil à carburant liquide, solide ou gazeux, ainsi que des couvertures chauffantes.

CONSEIL DE VIE SOCIALE

Un conseil de vie sociale est mis en place. Ce conseil est composé de membres élus représentant les différents clients résidents : religieuses, prêtres, laïcs. Il comporte aussi des représentants du personnel, du Conseil d'Administration et des familles. Le conseil de vie sociale évolue en fonction des nouveaux résidents accueillis.

RELATIONS AVEC L'EXTERIEUR

Courrier : le courrier est distribué chaque matin.

Visites, sorties : vous pouvez, bien entendu, recevoir des visites , soit dans les locaux communs, soit dans votre domicile, aux heures qui vous conviennent, à condition de ne gêner ni le service, ni les autres résidents. Vous pouvez sortir librement tous les jours. En cas d'absence lors d'un repas, ou la nuit, vous informerez le personnel afin d'éviter des inquiétudes.

Si vous êtes amené(e) à rentrer après la fermeture des portes, fixée à 21 heures, vous devez prévenir le service soins en appelant le 05.65.65.10.72 et l'informer de votre retour.

Téléphone : Vous pouvez téléphoner de la Maison d'Accueil Ste Claire et recevoir vos communications privées. Chaque résident peut téléphoner de son domicile. Une facture de votre consommation vous sera remise tous les six mois.

CULTE

Vous êtes en mesure de pouvoir participer à l'exercice de votre culte. Sur votre demande, vous pouvez recevoir la visite du ministre du culte de votre choix.

Services religieux assurés dans l'établissement :

- Tous les jours, messe à 11 heures au 3^{ème} étage
- Tous les jours sauf lundi messe à 17h45 à la Chapelle
- Le dimanche matin, messe à 10 heures.

Possibilité pour tous de se joindre aux offices des religieuses. Les malades du service soins peuvent suivre les offices religieux grâce à la sonorisation du 1^{er} étage.

AUTRES SERVICES

Les médecins libéraux peuvent intervenir dans l'établissement (voir conditions au contrat de séjour), après avoir signé une convention avec l'établissement Sainte Claire.

Il en est de même de l'équipe soignante pour les résidents suivis par le centre psychothérapeutique départemental.

LES ACTIVITES DE LA VIE SOCIALE

« L'animation commence par le sourire du matin au résident ».

Plusieurs activités sont proposées aux clients résidents qui le désirent :

- ◆ Atelier jardinage
- ◆ Atelier lingerie : raccommodage, pliage du linge...
- ◆ Atelier épluchage
- ◆ Mise de table
- ◆ Tricotage
- ◆ Toute autre activité que souhaite le résident
- ◆ Après-midi récréative : jeux de société, activités manuelles, bibliothèque (permanence le matin)
- ◆ Séance de cassette vidéo 1 mercredi sur 2
- ◆ Promenade en campagne ou dans le parc
- ◆ Activités régulières : gym, mémoire, lecture, chant, occitan, scrabble...

Ces activités sont annoncées par voie d'affichage sur les différents tableaux.